

COMMUNE de
DALHEM
Code postal 4607

Agent traitant :
Delphine VERRIER,
Employée d'Administration
04/374.74.23

Procès-verbal
approuvé le :

Envoyé le :

24.07.2018

A: 2 PV
à Dames
de Greffe lib.
à Trésor. 1ère Inst.

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLEGE COMMUNAL

4.14

SEANCE DU 10 JUILLET 2018

PRESENTS : M. A. DEWEZ, Bourgmestre, Président,
M. J. JANSSEN, Mlle A. POLMANS, M. L. GIJSENS,
Mme H. VAN MALDER-LUCASSE, Echevins,
M. R. MICHIELS, Président du CPAS
Mlle J. LEBEAU, Directrice générale, Secrétaire

OBJET : 1.75. - ARRÊTÉ DE POLICE N°85/2018
REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
RUE FERNAND HENROTAUX A 4607 DALHEM
DU 29.06.2018 AU 31.07.2018
PROLONGATION

Ratification

Le Collège,

RATIFIE l'arrêté de police susvisé pris en urgence par le
Bourgmestre en date du 27 juin 2018.

PAR LE COLLEGE,

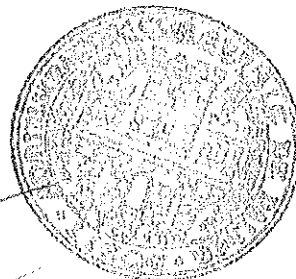
La Secrétaire,
J. LEBEAU

Le Président,
A. DEWEZ

POUR EXTRAIT CONFORME,

La Directrice générale,
J. LEBEAU

Le Bourgmestre,
A. DEWEZ





COMMUNE de
DALHEM
Code postal 4607

Agent traitant :
Delphine VERRIER,
Employée d'Administration
04/374.74.23

Procès-verbal
approuvé le :

Envoyé le :

13.07.2018

A: *α PV*
α Devez
α Police Dalhem
α Goffe Thys
α Thib. J. instr.
α J. JANSSEN
α J. CARONI
α D. SCHOOMBOERT

OBJET : 1.75. - ARRÊTÉ DE POLICE N°85/2018
REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
RUE FERNAND HENROTAUX A 4607 DALHEM
DU 29.06.2018 AU 31.07.2018
PROLONGATION

Le Bourgmestre,

Vu la demande orale du 26.06.2018 de la société BOLLY & BECKERS, Brabant 4 à 3792 FOURON-SAINT-PIERRE, informant de la prolongation des travaux d'aménagement de jardin rue Général Thys n° 50 à 4607 DALHEM (accès via le chemin sis entre le n°26 et le n°28 de la rue Fernand Henrotaux), et sollicitant la prolongation de l'interdiction de stationner sur +/- 20 mètres entre les numéros 26 et 30 de la rue Fernand Henrotaux afin de pouvoir y stocker leurs marchandises et se garer du vendredi 29.06.2018 à 17H00 au mardi 31.07.2018 à 17H00;

Vu qu'il y a lieu de prendre les mesures utiles pour éviter tout accident et permettre le déroulement des travaux en toute sécurité;

Vu les Arrêtés Royaux du 16.03.68 et du 01.12.75 relatifs à la police de roulage;

Vu les articles 119, 130bis et 135 § 2 de la nouvelle loi communale;

Vu l'urgence ;

ARRETE

Art.1. Du vendredi 29.06.2018 à 17H00 au mardi 31.07.2018 à 17H00, le stationnement sera interdit entre le n°26 et le n°30 de la rue Fernand Henrotaux à 4607 DALHEM. **La borne en béton à l'entrée du chemin pourra être enlevée par la société, à condition qu'elle soit replacée à l'identique dès la fin du chantier. Le sentier public permettant l'accès à la propriété pourra être remblayé afin d'y permettre l'accès, à condition d'être remis en état dès la fin du chantier.**

Art.2. Les contrevenants seront passibles des peines portées par les règlements généraux de police et conformément à la procédure prévue par ceux-ci.

Art.3. Les signaux utilisés en application du présent arrêté (E3) seront mis en place par le Service des Travaux.

Art.4. Copie du présent arrêté sera adressée aux Tribunaux de Police et de 1^{ère} instance de LIEGE, à Monsieur le Chef de la Zone de Police Basse-Meuse et au Service des travaux.

